

Séance du 27 Février 2012

Le vingt-sept février deux mille douze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 21 février 2012

Date d'affichage : 06 mars 2012

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusé : M. LEMERRE Eugène (procuration M. DUPONT)

M. PATIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

I. Lotissement Beaux Regards

Mme BRAUNS a présenté son projet lundi 20 février 2012 à la commission urbanisme.

Le projet est basé sur un principe d'aménagement en terrasses avec murs de soutènement ou talus pour respecter la configuration du terrain ; il comportera les caractéristiques d'un hameau.

Dans cette première approche, le stationnement des véhicules est prévu dans la cour de chaque résidence. Certaines maisons seront accolées.

Il y a lieu de revoir en priorité la localisation de l'entrée du lotissement qui, dans ce schéma, est prévue sur la parcelle de terrain appartenant à M. LEMIERE.

Pour le ramassage des ordures ménagères, un seul point de collecte est envisagé.

L'accès pour les piétons et les personnes handicapées devra respecter une pente de 4%. Quant à l'accès routier, il respectera une pente de 8%.

Un bassin de récupération des eaux de ruissellement sera aménagé en contrebas du hameau. L'aménagement du projet pourrait atteindre la somme globale de 810 000 euros TTC pour 30 parcelles d'une superficie moyenne de 540 m² chacune. Le coût moyen de chaque parcelle s'élèverait à environ 27 000 euros. En effet, la configuration de la parcelle impose des coûts très importants pour son urbanisation.

Il faut s'attendre par ailleurs à de fortes contraintes de la part de l'Architecte des Bâtiments de France car il y aura de toute part co-visibilité directe avec le château et le presbytère.

En ce qui concerne la délimitation de l'espace public, il s'agira de déterminer si la commune gardera la propriété des haies ou l'intégrera dans les parcelles en les soumettant à une réglementation. Le Conseil Municipal s'oriente à ce jour majoritairement vers une intégration des haies aux parcelles privées.

Le phasage de l'opération semble possible en quatre parties, dans les deux sens (du Nord vers le Sud ou inversement).

Il est nécessaire dès maintenant d'engager des études complémentaires au regard du renforcement du réseau électrique ; de l'étude de sol en certains endroits ; du prolongement du trottoir.

Mme BRAUNS reviendra présenter une nouvelle mouture de son projet en tenant compte de nos observations, le lundi 05 mars 2012.

II. Investissements à envisager

La gare : la rénovation de l'immeuble de la gare aura lieu dans l'année mais il a pris du retard à cause des réseaux électriques liés à la circulation des trains qui, malgré de nombreuses réclamations auprès de la SNCF, n'ont toujours pas été déposés. Le CM donne son accord unanime pour qu'un courrier comportant une demande d'indemnisation des loyers non perçus du fait du retard ainsi occasionné, soit adressé à la SNCF.

L'hôtel restaurant : le montage du dossier dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet (PAP) va pouvoir démarrer maintenant.

Lotissement pour les personnes âgées : le permis de construire a été déposé au début du mois de février. Il conviendra de réaliser la viabilisation du terrain.

Bâtiments communaux : 4 fenêtres seront remplacées aux écoles en façade, côté ouest. La commission des travaux se réunira le samedi 10 mars afin d'établir la liste des priorités complémentaires à retenir pour cette année.

Eglise : une gaine de sortie de la chaudière pour l'évacuation de la fumée à l'extérieur du clocher sera posée pour répondre aux exigences de sécurité. Le porche d'entrée présente des signes d'infiltration d'eau de pluie auxquels il faudra remédier.

Jardin du souvenir : un devis estimatif va être demandé à l'entreprise DESFRICHES pour inscrire la dépense dans le budget 2012.

Tritou : après stabilisation de l'espace d'accès, un revêtement en enrobé sera effectué au printemps.

Voirie : la réfection du chemin de la Blanchetière est envisagé.

En vue de la préparation du budget, une réunion de la commission des finances aura lieu le lundi 12 mars 2012. Le vote du budget interviendra le mercredi 04 avril à 20 h 30.

III. Rapprochement avec la Communauté de Canisy

Les présidents des Communautés de communes de Marigny et de Canisy et les deux conseillers généraux des deux cantons respectifs se sont rencontrés à plusieurs reprises pour établir une convention d'indemnisation qui n'a pas soulevé de difficultés.

M. QUINQUENEL souhaitait que l'adhésion de Carantilly à la communauté de communes de Canisy prenne effet dans les six mois suivant la décision. C'est donc la date du 1^{er} juillet 2012 qui a été retenue. Cependant, c'est au préfet que la décision finale appartient, après avis de la Commission Départementale des Communautés Intercommunales. Or, la prochaine date de réunion de cette instance n'étant pas encore fixée, il se pourrait que notre adhésion prenne effet seulement au 1^{er} janvier 2013.

M. Eugène FONTAINE, président de la Communauté de communes de Canisy viendra présenter sa composition et son fonctionnement au conseil municipal le jeudi 18 mars 2012 à 20 h 30.

IV. Affaires diverses

Le recensement : les agents ont dénombré :

- une population communale de 645 habitants ;
- 315 logements ;
- 24 résidences secondaires ;
- 31 logements vacants.

Ces chiffres seront effectifs au 1^{er} janvier 2014.

Ecole : une classe supplémentaire ouvrira à la rentrée de septembre 2012. Elle sera a priori aménagée sur le site de Dangy.

Elections : Mme le Maire sollicite les conseillers municipaux pour la tenue des bureaux de vote des 22 avril, 06 mai, 10 juin, et 17 juin 2012.

Mme le Maire informe le CM qu'un faire-part concernant le décès de M. Désiré PACARY a été reçu à la mairie le jour de l'inhumation et qu'elle a adressé ses condoléances à la famille.

Mme Annick OSMOND a transmis ses remerciements au conseil municipal pour lui avoir offert la gratuité de la location de la cantine scolaire à l'occasion de la célébration d'un évènement familial.

M. Gratien ALLIX fait part du désagrément de certains automobilistes qui s'égarent à cause d'une pancarte indicatrice du village du Boscq qui a été posée récemment au mauvais endroit et sème la confusion entre Le Boscq de Carantilly et Le Boscq de Cametours pour toute personne ne connaissant pas les lieux.

M. Bruno CORON va intervenir auprès de Mme LE BOT, responsable de secteur pour la Direction Départementale des Routes.

M. Michel PACARY signale une fuite d'eau autour de la bouche incendie au village de La Rouxelière.

M. Henri DUPONT demande que les services du Conseil Général soient informés que la qualité de l'arasement des accotements récemment effectué laisse à désirer. Par ailleurs, concernant le bulletin municipal, il s'étonne que l'infirmière figure dans la rubrique « artisans et commerçants ».

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Bernard PATIN
Pierre BOURGE	Henri DUPONT
Bruno CORON	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE PP Henri DUPONT
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN
Michel PACARY	Noël BOURDON
Malika LEDOUX	